



**HAL**  
open science

## “ It all depends on Ben Gourion! ” Contrôles des mobilités étrangères vers les Territoires Palestiniens

Clio Chaveneau

### ► To cite this version:

Clio Chaveneau. “ It all depends on Ben Gourion! ” Contrôles des mobilités étrangères vers les Territoires Palestiniens. *L’Espace Politique*, 2015, 27, 10.4000/espacepolitique.3601 . hal-03998662

**HAL Id: hal-03998662**

**<https://hal.science/hal-03998662>**

Submitted on 21 Feb 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



## L'Espace Politique

Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique

27 | 2015

Frontières et circulations au Moyen-Orient (Machrek/Turquie) + Varia

---

### « *It all depends on Ben Gourion!* » Contrôles des mobilités étrangères vers les Territoires Palestiniens Occupés à l'aéroport de Tel Aviv-Jaffa

*“It all depends on Ben Gourion!” Control of foreign mobilities towards Occupied Palestinian Territories at Ben Gourion airport (Tel Aviv)*

Clio Chaveneau

---



#### Édition électronique

URL : <http://espacepolitique.revues.org/3601>  
ISSN : 1958-5500

#### Éditeur

Université de Reims Champagne-Ardenne

Ce document vous est offert par Paris-Sorbonne University Abu Dhabi



#### Référence électronique

Clio Chaveneau, « *« It all depends on Ben Gourion!* » Contrôles des mobilités étrangères vers les Territoires Palestiniens Occupés à l'aéroport de Tel Aviv-Jaffa », *L'Espace Politique* [En ligne], 27 | 2015-3, mis en ligne le 06 janvier 2016, consulté le 08 novembre 2016. URL : <http://espacepolitique.revues.org/3601> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.3601

---

Ce document a été généré automatiquement le 8 novembre 2016.



Les contenus de *L'Espace politique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.

---

# « It all depends on Ben Gourion! » *Contrôles des mobilités étrangères vers les Territoires Palestiniens Occupés à l'aéroport de Tel Aviv-Jaffa*

*“It all depends on Ben Gourion!” Control of foreign mobilities towards Occupied  
Palestinian Territories at Ben Gourion airport (Tel Aviv)*

Clio Chaveneau

---

## Introduction

- 1 Si les années 2000 ont été marquées par la mondialisation des circulations, la frontière est restée un élément fortement structurant des relations géopolitiques. Pour s'en saisir, un champ de recherche riche s'est développé ces vingt dernières années autour de cette thématique. Des chercheurs ont attiré l'attention sur les processus de renforcement et de redélimitation des frontières, ainsi que la sécurisation croissante de ces lieux par une puissante industrie de la sécurité (Kolossoff, Scott, 2013). Parmi cette importante littérature, la dimension polysémique de la frontière a été abondamment soulignée. En effet, en raison des relations de pouvoir asymétriques entre les Etats, les droits des individus à circuler sont inégaux, en fonction de leurs nationalités. L'entreprise *Henley & Partners* a publié, en 2013 et 2014, un classement des pays en fonction de la liberté de déplacement international dont leurs citoyens bénéficient<sup>1</sup>. En haut du classement se trouvent les pays européens et nord-américains ainsi que le Japon et la Corée du Sud. Leurs citoyens ont accès, sans besoin de visa au préalable, à au moins 171 autres pays alors que les personnes les moins mobiles (Palestiniens, Pakistanais, Somaliens, Irakiens, Afghans) n'ont accès qu'à une trentaine de pays. La mise en perspective de ces différentes possibilités de mobilité souligne le caractère polysémique des frontières (Balibar, 1994 ; Bauman, 1998) et partant, du vécu des voyageurs. Ainsi, plusieurs auteurs ont montré la

manière dont les contrôles frontaliers délimitent, divisent et créent des catégories et des hiérarchies entre les « traversants » (Aas, 2011; Heyman, 2001; Lyon, 2007; Pratt, Thompson, 2008; Mezzadra, Neilson, 2013). Selon Ronen Shamir (2005), le principe premier déterminant le droit au mouvement repose sur l'idée que les agents de mobilité sont soupçonnés de représenter des menaces : celles du crime, d'une immigration non désirée ou du terrorisme. Selon ce paradigme, les citoyens des pays du Sud sont *de facto* transformés en suspects. Aas (2011) montre comment le développement de surveillances aux frontières par l'Union européenne (au travers de protocoles et de nouveaux instruments technologiques) est un outil d'exclusion de l'extérieur mais aussi un mode de renforcement de la communauté intérieure. Si l'auteur observe une division des voyageurs en deux groupes (les « *crimmigrants* » et les « *voyageurs bona fide* » en fonction de la nationalité), certains individus *a priori* privilégiés peuvent cependant être placés dans la catégorie « à surveiller », en fonction des agendas politiques des Etats (Aas, 2011).

- 2 Dans cet article, je propose d'étudier les pratiques de passage frontalier de migrants occidentaux se rendant dans les Territoires Palestiniens Occupés (TPO). Cette population relativement ignorée dans le champ des études palestiniennes est pourtant un acteur croissant sur la scène locale. Quelques milliers de jeunes diplômés européens et nord-américains ainsi que des professionnels confirmés du champ de l'humanitaire, du développement et de la diplomatie, s'installent dans les TPO pour quelques années. Motivée par un intérêt pour le conflit, par militantisme ou par attrait professionnel, cette présence est rendue possible par les nombreuses opportunités professionnelles issues de l'investissement financier massif de la communauté internationale dans les TPO depuis le milieu des années 1990<sup>2</sup>. Alors qu'ils bénéficient habituellement d'une liberté de mouvement à l'échelle internationale grâce à leurs nationalités, le rapport à la frontière de ces « internationaux » est modifié lors de leur voyage vers un territoire occupé militairement, puisqu'ils sont alors soumis au contrôle israélien de leurs mobilités entrantes et sortantes.
- 3 En effet, quiconque souhaite se rendre dans les TPO doit obtenir au préalable un visa israélien à une frontière ou un poste-frontière contrôlés par Israël. L'entrée en Cisjordanie s'effectue par l'aéroport israélien Ben Gourion à Tel Aviv, ou par le pont Allenby/Malik Hussein situé entre la Cisjordanie et la Jordanie (mais également contrôlé par Israël). Toutefois, voyager par la Jordanie est fastidieux, plus long et plus coûteux (Bontemps, 2012) que de passer par l'aéroport israélien. Concernant la bande de Gaza, sous blocus depuis 2005, le seul point d'accès actuellement ouvert<sup>3</sup> est le checkpoint d'Erez, contrôlé par Israël et qui nécessite, en plus d'un visa en règle, un permis israélien spécialement accordé pour cette partie des TPO.
- 4 Ainsi, la très grande majorité des étrangers utilisent l'aéroport de Ben Gourion pour voyager. Or, les autorités israéliennes souhaitent limiter cette présence étrangère. Le métier, le lieu de travail, les lieux de vie et les relations sociales entretenues sont autant de sujets qui peuvent justifier pour les autorités israéliennes une fouille soutenue, un long interrogatoire, voire un refus de visa. Le passage par l'aéroport Ben Gourion représente donc un enjeu de taille pour ces migrants (« *It all depends on Ben Gourion* » comme s'exclamait l'un de mes enquêtés). Habitué à passer avec aisance et rapidité les contrôles frontaliers, ils se retrouvent en position de « *crimmigrants* » (Aas, 2011) et basculent de l'autre côté du paradigme de suspicion du fait de leurs liens avec des Palestiniens.

- 5 M'appuyant sur les récits des personnes que j'ai interrogées pendant mes enquêtes (90 entretiens semi-directifs menés dans le cadre de ma recherche doctorale<sup>4</sup>), ainsi que des témoignages fournis par la campagne palestinienne *Right to Enter*<sup>5</sup> et ma propre expérience de ce lieu<sup>6</sup>, je propose dans cet article d'analyser comment des citoyens occidentaux, au travers de leurs migrations dans les TPO, font l'expérience du contrôle et de la tension qui peuvent se jouer à une frontière internationale. Je montrerai ainsi qu'à la frontière israélienne, ces personnes aux mobilités habituellement privilégiées changent de catégorie pour devenir des suspects, des indésirables. Pour ce faire, je croiserai une ethnographie des dispositifs de contrôle frontaliers avec celle des pratiques et du ressenti des « traversants ». Comment les « internationaux » perçoivent-ils et négocient-ils ces contraintes imposées à leurs mobilités ? Dans un premier temps, j'analyserai cette question par le biais du visa dont ils doivent négocier l'obtention à chaque passage de frontière. Dans un second temps, j'étudierai les pratiques de contrôle en place à l'aéroport de Ben Gourion et je montrerai comment elles participent de la surveillance et de la criminalisation de la migration vers les TPO.

## Une population privilégiée soumise à la contrainte du visa : première confrontation à l'arbitraire et à l'incertitude

- 6 Le visa est un outil administratif utilisé par les autorités israéliennes pour contrôler et limiter la présence étrangère dans les TPO. Dans ce cadre, les « internationaux » sont pour la première fois confrontés à l'arbitraire et à l'incertitude. Ces deux dynamiques sont liées à un paradigme global de suspicion qui tend à criminaliser certains voyageurs, mais elles s'inscrivent dans le même temps dans le contexte israélo-palestinien. En effet, l'arbitraire et l'incertitude sont deux composantes importantes de la domination israélienne sur les mobilités palestiniennes (Parizot, 2009 ; Bontemps, 2012).

### L'obtention du visa en jeu au passage de la frontière

- 7 Israël possède des accords d'exemption de visas avec l'ensemble des pays du « Nord ». En conséquence, les citoyens de ces pays n'ont pas besoin de faire de demande de visa préalable à leur arrivée en Israël ; ils sont censés obtenir un visa de tourisme – gratuit et d'une durée maximale de 3 mois – directement sur place. Avant 2000, les autorités israéliennes ignoraient plus ou moins les individus étrangers visitant ou résidant dans les TPO et la plupart des étrangers sortaient et ré-entraient tous les trois mois. C'est la seconde Intifada qui amorce un changement radical dans la politique israélienne vis-à-vis des étrangers. D'une part, ces années voient s'intensifier une politique de séparation des TPO par Israël, motivée par une logique sécuritaire et de repli. La construction du Mur de séparation et la mise en place de nombreux checkpoints en sont les manifestations visibles. Dans le même temps, la violence de la répression israélienne du soulèvement palestinien amorce une transformation dans la composition sociologique de la présence étrangère : des sympathisants et militants étrangers se rendent alors dans les TPO en solidarité avec les Palestiniens pour protéger et manifester à leurs côtés (Faÿ, 2002 ; Seitz, 2003). Avançant des raisons sécuritaires, Israël met en place un dispositif de contrôle plus important visant à empêcher certains militants de se rendre dans les TPO, parfois en les refoulant à la frontière. Les individus préfèrent souvent, alors, taire la véritable

destination de leurs voyages, sous peine d'être considérés comme un potentiel danger. En 2006, dans un contexte politique sensible (victoire du Hamas aux élections législatives), une vague de refus de visa à la frontière a eu lieu (Bontemps, 2011). Depuis lors, la mobilité étrangère fait l'objet d'un contrôle accru. En ce sens, la perte des privilèges de mobilité rapproche (temporairement) ces « migrants du Nord » des « migrants du Sud » : de migrants privilégiés et désirés, ils deviennent suspects, gênants, voire indésirables aux yeux de l'Etat israélien.

- 8 De manière presque ironique, l'exemption d'obtenir un visa au préalable contribue à précariser la migration des Occidentaux se rendant dans les TPO. Car dans ces conditions, tout se joue à la frontière elle-même, et non en amont comme cela pourrait être le cas s'ils devaient demander un visa de tourisme à une ambassade israélienne. Discutant des difficultés d'accès à leur terrain de recherche, Véronique Bontemps et Aude Signoles font état du dilemme qui se pose à elles lors du passage de la frontière israélienne :

« Soit nous dévoilons que nous nous rendons dans les Territoires Palestiniens, et c'est alors l'assurance d'avoir à subir un interrogatoire long et pénible ; soit nous en disons le moins possible sur les raisons de notre présence dans le pays, dans l'espoir que cela nous permette d'être considérées comme des touristes « normales » et, favoriser un passage plus rapide » (2012, p. 121)

- 9 A l'exception des personnes détenant un visa de travail ou étudiant<sup>7</sup>, les « internationaux » doivent renouveler leur visa à chaque ré-entrée dans l'espace israélo-palestinien. Pour eux, la prise de risque est régulière et ils mettent donc en place des tactiques pour assurer leurs passages : « *C'est difficile d'être ici, et puis chacun a sa propre stratégie, ça c'est vraiment particulier ici, c'est le sport numéro 1, « quelle est ta stratégie ? » « Comment tu fais, moi, je fais comme ça » etc.* » (Entretien Tristan<sup>8</sup>, 2010). Par peur d'être refoulés ou retenus pendant de longues heures, certains décident d'inventer une « histoire » pour expliquer leur venue. Ils doivent être en mesure de donner une adresse de résidence, une occupation, des noms d'amis ou colocataires, connaître un peu le quartier et la ville qu'ils prétendent habiter, ou encore avoir un numéro de téléphone israélien. A l'inverse, certains font le choix de dire la vérité (c'est-à-dire, qu'ils se rendent dans les TPO). Résultat de différents calculs, le fait de « dire la vérité » est parfois considéré comme la « meilleure tactique » pour passer : « *Le soldat te demande où tu vas et toi tu lui dis « Ramallah », il sait plus quoi dire. Ton adresse, ton boulot, ça lui dit rien, tu peux même lui dire ce que tu veux.* » (Entretien Audrey, 2010). Cependant, cette tactique n'est possible que pour ceux dont le profil social et la ville de résidence sont suffisamment consensuels pour ne pas « inquiéter » les agents israéliens. En somme, la majorité des voyageurs préfèrent livrer une vérité « édulcorée », c'est-à-dire donner des éléments réels et en masquer d'autres. Par exemple, s'ils disent vivre à Ramallah ou Bethléem<sup>9</sup>, ils prétendent occuper un emploi perçu comme « apolitique », tel que l'enseignement de l'anglais par exemple. Ainsi, la nécessité d'obtenir un visa à chacune de leurs entrées dans l'espace israélo-palestinien fragilise la migration et le statut privilégié de ces individus.

## Une frontière multi-située : Tel Aviv au départ de Paris

- 10 A la différence des frontières terrestres, les frontières aéroportuaires ont la particularité d'être « ouvertes » sur une multitude de provenances/destinations. A ce titre, plusieurs enjeux nationaux et politiques frontaliers se côtoient dans un même lieu. Pour contrôler les flux en amont, les pays du Nord ont adopté des législations qui sanctionnent les transporteurs s'ils acheminent des personnes non autorisées à entrer dans le pays de

destination. Ceux-ci doivent donc s'assurer de la validité des documents de voyage des passagers avant le décollage, sinon, ils devront assurer les frais de réacheminement de la personne refoulée (Guiraudon, 2002a, 2002b; Frétigny, 2013). Le contrôle des documents est généralement sous-traité à des compagnies de sécurité privée locales<sup>10</sup> (Guiraudon, 2002b). De plus, selon les destinations (comme les Etats-Unis ou Israël), les compagnies aériennes peuvent demander un questionnaire plus approfondi des passagers « *qui mime le contrôle aux frontières réalisé dans l'aéroport d'arrivée* » (Frétigny, 2013, p. 160).

- 11 De ce fait, la frontière israélienne est d'une certaine manière multi-située puisque le contrôle depuis Paris, Amsterdam ou New York ne remplace pas celui à Tel Aviv : il s'y ajoute et s'inscrit même dans sa continuité. A l'aide de profilage<sup>11</sup> (origine « ethnique », âge et genre, voyageur seul ou non, etc.) et de questions précises sur les modalités matérielles du voyage (réservation d'hôtel, billet d'avion aller/retour, date de l'achat, etc.), les agents de sécurité privée réalisent un premier tri entre les passagers : ils signalent des voyageurs pour un contrôle plus poussé à l'atterrissage ou empêchent certains de prendre leur avion<sup>12</sup>. Ainsi, les dispositifs de contrôle des Etats s'étendent au-delà des frontières terrestres et à ce titre, les « internationaux » sont amenés à adapter voire redéfinir leurs tactiques en fonction de ces contraintes.

### **Le guichet des visas : confrontation à l'arbitraire et à l'incertitude, tactiques de contournement**

- 12 Véronique Bontemps (2012) montre comment le dispositif colonial israélien impose des spatialités et des temporalités spécifiques au pont Allenby<sup>13</sup>. Alors que les Israéliens franchissent les frontières terrestres simplement et rapidement, les Palestiniens doivent compter de longues heures pour le passage, gérer l'incertitude du temps nécessaire ainsi que la suspicion et l'humiliation symbolique. A l'aéroport de Tel Aviv, une logique similaire s'applique aux Palestiniens d'Israël ou de Jérusalem<sup>14</sup> ainsi qu'aux passagers se dirigeant (ou étant suspectés de se diriger) vers les TPO.
- 13 Une fois qu'ils ont atterri à Ben Gourion, les passagers se rendent aux contrôles des passeports, gérés par l'Autorité de la population, de l'immigration et des frontières (*The Population, Immigration and Border Authority*<sup>15</sup>) qui dépend du ministère de l'Intérieur israélien. Dans le hall se trouve une dizaine de guichets où les passagers doivent se répartir suivant leurs statuts : passeports israéliens, passeports étrangers et passeports diplomatiques. C'est à ce guichet que les premières questions sont posées, et en fonction, l'agent décide de délivrer le visa ou de mettre à l'écart le passager pour un interrogatoire plus approfondi. Celui-ci se fonde sur l'examen du contenu du passeport donné par le passager, mais aussi sur les réponses à des questions préétablies telles que « *Quelle est la raison de votre visite en Israël ? Avez-vous une réservation dans un hôtel ? Quels sont les noms de vos contacts en Israël ?* ». En fonction des réponses données, mais aussi de ce qu'il perçoit de l'attitude de la personne (à l'aise ou tendue, évasive ou précise, etc.), l'agent peut décider de délivrer un visa ou de l'envoyer auprès d'autres agents, plus haut placés, pour un examen plus attentif des motifs de son voyage.
- 14 Guiraudon (2002b) confirme que l'analyse des comportements des passagers fait partie des consignes données aux agents des compagnies privées qu'elle a interrogés. Cette appréciation se fonde sur des critères préétablis par le protocole de contrôle, mais aussi sur le ressenti et l'expérience propre à l'agent. A ce titre, le passage est soumis à l'arbitraire, comme le rappellent Signoles et Bontemps : « *pour beaucoup aussi, de l'humeur*

de la personne qui nous contrôle et de l'interaction de face-à-face que nous établissons avec elle. Cette incertitude et cette part d'arbitraire participent de l'angoisse que nous ressentons à chaque passage de frontière » (2012, p. 122). Le travail d'Anna Pratt et Sara Thompson (2008) auprès des gardes-frontière canadiens montre la variété des pratiques de ces acteurs et ainsi, de l'arbitraire intrinsèque des contrôles de frontière fondés sur des critères subjectifs et l'expérience personnelle de chaque garde.

- 15 Les témoignages que j'ai recueillis attestent à leur tour du caractère arbitraire du passage, car une même personne peut connaître des expériences radicalement différentes. En réaction, j'ai noté que les passagers mettent en place des petites tactiques pour faire face à cette situation. Par exemple, nombreux essaient d'évaluer quels contrôleurs semblent le plus à même de leur délivrer rapidement et facilement un visa. Certains se dirigent de préférence vers un agent du sexe opposé, ou qui a l'air « sympa », ou encore, celui dont la file avance la plus vite (ce qui signifierait qu'il serait plus enclin à donner des visas). Se maquiller et s'apprêter sont des astuces que les voyageuses mettent parfois en place pour influencer la personne mais aussi renforcer « l'histoire » justifiant leur venue en Israël : « *Je fais un brushing, je me maquille bien, rouge à lèvres, la totale. Et du coup, je joue aussi sur leurs stéréotypes. Ils n'imaginent pas que c'est possible d'aller en Palestine comme ça.* » (Entretien Alicia, 2013). De plus, l'importance de cette interaction contribue à nourrir le stress des voyageurs. Leur appréhension représente un élément de plus qu'ils ont à gérer, pour ne pas attirer davantage l'attention de l'agent, comme l'illustre le témoignage de cette enquêtée : « *Je n'en dors pas bien deux ou trois jours avant. Et au moment du visa [guichet], je tremble, et c'est dur de le cacher mais il faut que j'y arrive, sinon je vais directement avoir l'air suspect.* » (Entretien Lara, 2014). Dans ce cas aussi, j'ai remarqué que des petites tactiques sont mobilisées pour ne pas laisser apparaître les appréhensions : avoir l'air nonchalant en écoutant de la musique, jouer avec son téléphone portable ou encore être particulièrement poli et souriant sont autant de petites astuces dont mes enquêtés m'ont fait part.
- 16 La mise en place de petites tactiques et la transmission d'astuces entre pairs sont des pratiques courantes parmi les groupes soumis à des contrôles comportant une part d'arbitraire importante. Véronique Bontemps (2014) souligne que lors du passage du poste-frontière entre la Cisjordanie et la Jordanie, les passagers palestiniens cherchent à attirer le moins possible l'attention et ajustent leurs comportements en fonction de l'agent de contrôle. Nicolas Puig (2014), évoquant les barrages militaires libanais à l'entrée du camp de réfugiés de Nahr al-Bared, montre que les Palestiniens du camp prennent également en compte certains éléments subjectifs (l'attitude des soldats, par exemple). Il est difficile de mesurer l'efficacité ou la pertinence des tactiques adoptées dans ces situations de confrontation à l'autorité au travers de relations interpersonnelles. Cependant, au-delà de cette question, on voit que ces pratiques servent aussi à apprivoiser le stress lié à l'incertitude et ainsi à redevenir « acteur » de leur passage. Autrement dit, en sélectionnant certains critères, tels que le genre ou l'attitude de l'agent avec les passagers précédents, et en procédant à un choix (de file, de vêtements par exemple), ils se réapproprient un instant l'interaction à venir. La peur de l'arbitraire et de la suspicion des agents de contrôle est conditionnée par celle des conséquences. En effet, s'ils n'arrivent pas à « convaincre » ou semblent « suspects » auprès des autorités israéliennes, l'entrée dans l'espace israélo-palestinien peut leur être refusé et ils seront alors renvoyés à leur destination d'origine.



## Le « denied entry » : violence symbolique de l'expérience du refoulement

17 Etre « *denied entry* », c'est-à-dire être interdit d'entrer en Israël, est la menace la plus importante pour les « internationaux ». Cela signifie pour eux la perte d'un emploi, d'un appartement, ne plus voir leurs amis, voire leur conjoint(e) palestinien(ne). Les histoires de personnes ayant été refoulées circulent parmi les étrangers résidents tandis que la presse palestinienne, israélienne (essentiellement le journal *Haaretz*) et internationale publie régulièrement des témoignages d'étrangers qui ont été refoulés à Ben Gourion ou au pont Allenby<sup>16</sup>. Il est difficile d'obtenir des chiffres sur le sujet, mais dans un article publié en juin 2008<sup>17</sup>, la journaliste Shahar Ilan (s'appuyant sur des chiffres donnés par le ministère de l'Intérieur israélien) avance, qu'en 2007, 2 941 personnes ont été refoulées contre 1 828 personnes en 2005, soit 61% d'augmentation alors que le nombre total d'entrées en Israël n'a augmenté que de 19% sur cette même période. Toutefois, ce chiffre ne permet pas de distinguer les individus se rendant vers les TPO de l'ensemble des voyageurs, parmi lesquels se trouvent également des réfugiés et immigrés soupçonnés de venir travailler en Israël. Bien qu'il soit difficile de quantifier le phénomène, il est certain que parmi les étrangers la peur du « *denied* » est forte, et la menace réelle. Cela a été le cas pour Lara, une personne que je devais rencontrer dans le cadre de ma thèse, mais qui a été « *denied entry* » (comme on le dit couramment). Elle m'a raconté son histoire lors d'un entretien par Skype :

« Plus d'une heure après qu'ils l'ont interrogé, les agents viennent la voir pour lui dire qu'elle ne pourra pas entrer en Israël. Elle essaie de négocier, d'argumenter, mais leur décision a déjà été prise. Elle va être renvoyée à Istanbul (son escale au vol aller) dans le premier vol du matin. Elle devra ensuite acheter le billet pour rentrer dans son pays. Son ambassade lui dit qu'ils ne peuvent rien faire pour elle. Les agents de l'aéroport l'emmènent pour la fouille de ses bagages et la fouille au corps, bien qu'ils lui aient déjà annoncé qu'elle ne passerait pas. Une femme, travaillant pour l'aéroport, vient la trouver pour lui demander pourquoi le chauffeur de taxi qui l'attend vient de déclarer qu'il allait la conduire à Ramallah. Elle nie, mais elle comprend qu'ils ont saisi qu'elle se rendait dans les TPO. Elle apprendra plus tard que le taxi n'avait rien dit de tel. Ils l'emmènent pour relever ses empreintes digitales, elle reste 6h à attendre son vol. Les agents l'escortent ensuite jusqu'à l'avion. Son passeport est confié à l'hôtesse de l'air qui a pour consigne de ne pas le lui rendre avant l'atterrissage de l'avion. Elle se sent effrayée, humiliée, épuisée, elle me raconte avoir beaucoup pleuré dans l'avion. Elle a été interdite d'entrer sur le territoire pour cinq ans ». (Notes, 2014)

18 Au vu des différents témoignages lus et entendus, il est difficile de faire apparaître des règles et motifs précis conduisant au refoulement, tant l'arbitraire y tient une part importante. Un argumentaire tournant autour de l'immigration illégale ou de la menace sécuritaire est invoqué pour dissimuler le contrôle d'une présence étrangère qui dérange. Le premier motif de refus concerne généralement des individus qui sont déjà venus de nombreuses fois en tant que touristes. Les autorités israéliennes les soupçonnent de résider dans les TPO (et non en Israël) et utilisent la politique de contrôle des flux migratoires pour leur dénier le droit d'entrée :

« Après être ressorti pour renouveler mon visa, et ils m'ont refusé pour cause de travail illégal. Vrai pour les Israéliens, mais faux car j'ai vraiment un contrat de travail avec les Palestiniens, mais qu'ils ne reconnaissent pas. Je me suis fait

repérer, car cela faisait deux ans et demi que je cumulais des visas [de tourisme]. »  
(Entretien Tristan, 2010)

- 19 Un autre type de passager est également soumis à la pression du « *denied entry* » : les militants ou sympathisants de la cause palestinienne. Les autorités israéliennes invoquent souvent des motifs sécuritaires (« menace pour la sécurité nationale ») pour taire des raisons plus politiques : expulser du territoire les étrangers militant aux côtés des Palestiniens.

« Les autorités israéliennes m'ont refusé l'entrée sur la base du fait que j'étais, « une menace pour la sécurité de l'Etat d'Israël ». On m'a refusé l'accès à un avocat. J'ai résisté à mon refoulement la première fois, mais j'ai alors été frappé. J'ai été finalement renvoyé trois jours plus tard après avoir été maintenu en cellule d'isolement [dans le centre de rétention de l'aéroport] » (témoignage transmis par Right to Enter)

- 20 Les autorités israéliennes s'appuient sur le profilage<sup>18</sup> et sur des informations qui, selon elles, attesteraient de l'engagement politique de la personne : des photographies prises lors de manifestations, des emails ou des statuts *Facebook* seraient ainsi des « preuves » de « militantisme pro-palestinien », ce dernier étant envisagé comme une « menace pour Israël ». Pour limiter ce risque, certains étrangers désactivent leur compte Facebook ou Twitter, éliminent les emails et contacts « sensibles » de leurs téléphones ou encore évitent d'apparaître sur des photographies lorsqu'ils se rendent dans des manifestations. Enfin, un dernier motif de refoulement évoqué dans les témoignages est l'accusation de mensonge. Comme je l'ai montré précédemment, une partie des « internationaux » sont amenés à dissimuler la vérité. Cette situation les rend vulnérables, car s'ils sont « pris » en train de mentir, les autorités israéliennes peuvent alors utiliser ce motif comme argument pour les refouler.

## Contrôle et criminalisation de la migration vers les TPO

- 21 Mark Salter analyse l'aéroport, à l'aide de la notion foucauldienne d'hétérotopie, pour souligner l'importance de la surveillance et de la confession :

« Modern subjects, according to Foucault, are conditioned by a Christian notion of continual, exhaustive confession in the face of state apparatus, securing not only a docile body but also an anxious, self-disclosing citizen. The airport, while emancipatory and open for some, represents a locus of anxiety and interrogation for many others. (...) Mobility, leaving the state to become foreign and wishing to return, becomes a deviancy that must be explained to the agent of the government. Separate from the machineries of surveillance that are applied at the border, the crucial rite is that of confession: Where have you been? Why? What did you buy? How long will you stay? As travelers are conditioned to confess their history, intentions, and identity, they submit to the examining power of the sovereign. »  
(2007, p. 58).

- 22 Par cette dynamique, les voyageurs se trouvent souvent réduits à des catégories, des « valeurs ajoutées » ou, au contraire, des menaces. Alors, qu'ils sont habituellement des voyageurs privilégiés ou « *bona fine* », les « internationaux » deviennent des « *crimmigrant* » (Aas, 2011), « déclassés » du fait de leurs liens avec les Palestiniens. Poussés à mentir ou à cacher certaines vérités, ils sont mis dans une position où aller dans les TPO et connaître des Palestiniens est assimilé à un délit. Les différentes procédures de contrôle tendent à criminaliser les mobilités vers les TPO et les liens avec les Palestiniens

- comme l'a montré la pratique du *denied entry*. Les « internationaux » vivent difficilement cette pression : « *J'avais qu'une seule peur, c'est qu'ils découvrent que je suis mariée à un Palestinien. Ils font tout pour nous faire croire que c'est presque un crime de connaître des gens !* » (Entretien Eléanore, 2009)

## Profilage des passagers et pratiques discriminatoires

- 23 J'ai évoqué les contrôles qui ont lieu à l'arrivée de l'aéroport ; une série de dispositifs sont également mis en place au départ d'Israël. En janvier 2010 est paru dans *Le Figaro* un article intitulé « Une cascade de contrôles pour les passagers en Israël »<sup>19</sup>. Le journaliste y décrit la difficulté du départ : « *Passeport épluché page par page, multiples questions sur l'objet du séjour... L'embarquement à l'aéroport Ben-Gourion de Tel-Aviv est un véritable parcours du combattant* ». Fondée sur le profilage, la « *cascade de contrôles* » s'applique surtout aux profils que les autorités israéliennes estiment suspects, en premier lieu les Palestiniens et les personnes qui leur sont affiliées. Au fait des diverses étapes de contrôle qu'ils auront à passer, une grande partie des étrangers arrive à l'aéroport trois heures avant leur vol.
- 24 Le premier contrôle a lieu à l'entrée du site aéroportuaire. Les conducteurs se voient demander d'où ils arrivent et/ou leurs papiers d'identité. S'ils sont Palestiniens, la voiture (taxi ou voiture privée) est fouillée, les passagers et leurs bagages sont passés aux rayons X. Suivant la personne qui les conduit, les étrangers peuvent donc être confrontés à un premier contrôle. A l'arrivée à l'aéroport, le passager peut à nouveau être contrôlé aux portes des terminaux d'arrivée, où des agents de sécurité examinent les visages des personnes qui entrent. Une fois dans le hall de départ, en fonction du vol et de la destination, les voyageurs se répartissent dans différentes files d'attente. Au bout de chacune de ces files se trouve un agent qui examine le passeport et pose des questions sur le séjour passé en Israël.
- « On lui demande les raisons de son voyage, le moment où il a été décidé, la date à laquelle il a acheté son billet, ce qu'il a fait en Israël, qui il a rencontré... Son passeport est examiné page par page. Le moindre détail inhabituel - visas de pays arabes, passager voyageant seul, billet acheté à la dernière minute ou, tout simplement, impression de l'agent de sécurité - entraîne un interrogatoire plus poussé. » Adrien Jaulmes, *Le Figaro*.
- 25 En consultant le passeport, l'agent pose des questions diverses où sécurité et profilage se croisent : « *Quel était la raison de votre voyage en Israël ? Dans quelles villes vous êtes-vous rendus ? Est-ce que portez sur vous une arme ? Qui a fait votre valise ? Quel est le nom de l'hôtel/ami chez qui vous étiez ? Que signifie votre nom de famille ? Pourquoi vous êtes-vous rendus en Egypte l'année dernière ?* ». Ces questions permettent à l'agent d'assigner au voyageur un niveau de contrôle de « sécurité ». Une étiquette va être alors apposée sur le dos du passeport et sur chacun des bagages. En fonction des vignettes, les contrôles varient et avec eux, la temporalité du passage de la frontière. Les voyageurs ne sont pas mis au courant de la signification de ces numéros ; néanmoins, à force de pratique, les « internationaux » ont repéré une échelle allant de 1 à 6, où le 6 signifie le plus haut niveau de contrôle. De ce fait, entre eux, ils parlent souvent du numéro qui leur a été assigné à l'aéroport : « *j'ai toujours un 6* », « *j'ai eu un 2 la dernière fois !* ».

Image 1 - Exemple d'une étiquette collée sur un passeport à Ben Gourion.



Source : Clio Chaveneau

Le premier numéro (ici, 6) de la série indique que le voyageur sera l'objet d'un contrôle important

- 26 J'ai pu avoir accès à un rapport interne établi en 2010 par un consulat européen, qui confirme l'existence de « ces niveaux de "menace" » :

Vignette 1 : est réservée aux « Juifs blancs »

Vignette 2 : est réservée aux « Juifs blancs non israéliens et Internationaux non suspects ».

Vignette 3 : est réservée aux « Israéliens et Internationaux suspects »

Vignette 4 : est réservée parfois aux « Israéliens non blancs »

Vignette 5 : est réservée aux « Arabes israéliens et aux Internationaux suspects »

Vignette 6 : est réservée aux « Palestiniens, Musulmans, et aux internationaux jugés « hostiles » à Israël. (Si vous n'avez pas un passeport diplomatique, vous pouvez recevoir ce sticker, même en tant qu'agent du Consulat).

- 27 La pratique du profilage est relativement répandue, notamment aux frontières des pays du Nord pour contrôler les potentiels immigrants illégaux ou demandeurs d'asile, mais aussi des personnes coupables de délits ou crimes liées à la drogue, le terrorisme ou le blanchiment d'argent. Développé dans les années 1970 dans le cadre de la lutte anti-terrorisme, il a été étendu par la suite à d'autres types de risques définis par les Etats. Le profilage se base en grande partie sur des critères administratifs (nationalité, type de visa détenu, etc) physiques (phénotype et couleur de peau notamment), comportementaux (attitudes lors du passage, etc.) et de genre (les hommes étant plus suspectés). De plus, au-delà des consignes officielles, les agents de contrôle mettent en place des mécanismes de

profilage issus de leurs propres pratiques et préjugés, comme le montrent Pratt et Thompson (2008) dans le cas du Canada, où les agents reconnaissent l'application du profilage racial. A Ben Gourion, le profilage vise essentiellement de mettre à jour le lien possible de la personne avec les Palestiniens : de nature « ethnique », politique (les militants), voire amoureuse (les conjoints). Plus les liens (avérés ou supposés) sont forts, plus les individus seront soumis à une attente longue, des fouilles et des interrogatoires.

- 28 La classification en six numéros valide l'hypothèse selon laquelle le profilage s'appuie sur des critères ethniques et nationaux définis par des consignes officielles. La judaïté est un critère essentiel, d'autant plus quand elle est associée au fait d'être « blanc ». Certains enquêtés ont des origines juives et ils m'ont tous signalé que cela leur permet un passage rapide et simple. Une d'entre elles a souligné cette différence de traitement dans son blog satirique *Stuck in Palestine*. Ce billet est composé de deux GIF : le premier, légendé « *TLV Airport security when you are Jewish* » montre un jeune homme passant joyeusement une porte vitrée qui s'ouvre d'un geste de sa main; le second GIF en dessous, a pour légende « *When you are not* » : c'est une image de trois lionnes attaquant rageusement un lion<sup>20</sup>.
- 29 Les personnes originaires d'un pays musulman ou arabe font, en revanche, l'objet d'une « attention » particulière des autorités. Considérés potentiellement dangereux, essentiellement parce qu'ils seraient « pro-palestiniens », ces individus sont systématiquement interrogés et fouillés. Au delà des indicateurs physiques et administratifs, les autorités frontalières demandent les noms et prénoms des parents et grands-parents, pour repérer cette catégorie d'individus. Les jeunes Occidentaux originaires du Maroc, du Yémen, d'Iran ou encore d'Algérie sont ainsi soumis à un contrôle poussé. De plus, par association ou soupçon d'affiliation, les conjoints de Palestiniens sont aussi confrontés à la discrimination de la religion ou de « l'arabité ». Leurs choix matrimoniaux les placent directement dans la catégorie « internationaux suspects ».
- 30 Enfin, je signalerai que le profilage a aussi lieu sur la base du genre. Alors que Pratt et Thompson (2008) montrent que les hommes sont très majoritairement ciblés, l'expérience de mes enquêtés semble attester que ce sont les femmes qui sont le plus visées par le profilage israélien. En effet, les jeunes femmes voyageant seules sont perçues comme plus influençables et à ce titre, elles subissent un contrôle plus poussé. Un article du *Jerusalem Post*<sup>21</sup> sur le profilage à Ben Gourion évoque le ciblage des voyageuses. Pour la journaliste, « *si les femmes sont nombreuses à subir ce genre de contrôle, c'est parce qu'on les estime plus susceptibles de se laisser convaincre par des terroristes. Dans les années 1980, une femme enceinte avait reçu une petite valise de son fiancé, Nezar Hindaoui, qui n'avait pas hésité à se servir d'elle et à la sacrifier pour faire exploser un avion à destination de Londres* ». Bien que le cas soit ancien, isolé et le contexte politique très différent, les préjugés concernant l'influencabilité et la faiblesse des femmes sont intégrés dans les pratiques de profilage. Sachant cela, certaines enquêtées m'ont révélé organiser leurs voyages de manière à passer la frontière avec des amis ou en couple (réel ou inventé pour l'occasion).

### **Les interrogatoires et fouilles comme modalités de contrôle des « internationaux suspects »**

- 31 A l'arrivée comme au départ de Ben Gourion, les migrants sont confrontés à deux autres pratiques de contrôle, complémentaires à celle du profilage. En fonction du profil établi

et des soupçons de l'agent, ils sont soumis à un interrogatoire plus poussé que celui avec le premier agent et à une fouille détaillée des bagages, voire une fouille corporelle.

- 32 À l'arrivée, après l'interaction de quelques minutes aux guichets des visas, certains étrangers sont envoyés dans une petite salle « d'attente », située à l'intérieur du hall. Y sont réunies les personnes soupçonnées de vouloir immigrer ou travailler illégalement en Israël, les touristes au profil « atypique » et les voyageurs suspectés de se rendre dans les TPO. Suivant les cas, l'attente peut être plus ou moins longue mais à cette étape, l'incertitude et le stress quant à la suite du voyage sont croissants.
- 33 Au bout d'un certain temps, le visiteur est conduit dans un petit bureau adjacent pour un nouvel entretien. Des questions sur le voyage sont à nouveau posées et les réponses sont cette fois-ci notées sur l'ordinateur. Après ce cycle de questions, les individus sont renvoyés dans la salle sans plus de précision. Le temps d'attente est très variable, allant de 30 minutes à plus de 5 heures selon certains témoignages. A cette étape, soit un visa est délivré, soit la personne est de nouveau envoyée pour un interrogatoire dans un autre bureau. De nouvelles informations peuvent être demandées (adresses email, contacts des amis/collègues/connaissances, opinions religieuses, etc.). Ayant moi-même vécu ce type d'interrogatoire, j'avancerai que la personne qui mène l'interrogatoire est très certainement un agent des services de renseignements israéliens<sup>22</sup>. Le ton et les méthodes d'interrogatoire, la nature des questions sont plus directes – parfois menaçantes. A ce stade du passage, la pression, voire la peur d'être refoulé sont très fortes et les individus gèrent leurs émotions plus ou moins facilement, arrivant à maintenir ou non leurs tactiques initiales. Ils sont interrogés sur leur organisation, leurs activités, mais surtout sur leurs contacts. Dans certains cas, l'agent demande même à la personne d'ouvrir ses emails ou son compte Facebook pour que les agents puissent avoir accès aux contenus<sup>23</sup>. Une recherche sur Internet est aussi effectuée, pour profiler la personne ou collecter des informations pour motiver le refus de visa.
- 34 Des interrogatoires ont aussi lieu au départ de l'aéroport de Ben Gourion. J'évoquais précédemment le fait que les agents de contrôle posent de nombreuses questions aux passagers. Les voyageurs qui obtiennent un numéro 3, 5 et 6 sont envoyés à la fouille : les moins « suspects » d'entre eux, voient leurs bagages fouillés alors que les autres subissent aussi une fouille corporelle. En 2014, les autorités israéliennes ont modifié la procédure des fouilles. Auparavant, celle-ci était manuelle et prenait place au milieu du hall, de manière relativement visible. Les agents de sécurité passaient un détecteur à l'intérieur des bagages, dans les vêtements, sur le clavier d'ordinateur afin de détecter des traces de produits chimiques, poudres ou autres composants suspects. Le contenu intégral des valises était vérifié par un ou deux agents, à la vue des autres passagers. Les objets « palestiniens » (tels que le keffieh, mais aussi les documents ou livres en arabe) donnaient lieu à des questions très poussées. Certains produits ou objets pouvaient aussi être isolés des bagages (miel, brosse à dents, produit de nettoyage des lentilles<sup>24</sup>, chaussures à talons, etc.). Depuis 2014, la fouille des bagages en soute a lieu après l'enregistrement des bagages et sans la présence du voyageur<sup>25</sup>. En revanche, après le *check-in*, en fonction du numéro attribué, un contrôle des bagages à main plus ou moins élaboré a lieu avant l'accès aux portes d'embarquement. Le contenu des sacs est passé en revue et les ordinateurs ou appareils électroniques sont scrutés dans des appareils de contrôle. Certains voyageurs, notamment les travailleurs humanitaires (y compris le personnel onusien), se trouvent parfois contraints de laisser leur ordinateur aux autorités

israéliennes. Plusieurs des personnes que j'ai interrogées soupçonnent que le risque sécuritaire n'est qu'un prétexte pour collecter des informations.

« La dernière fois ils ont pris mon ordinateur, ils voulaient le tester. J'ai dit non, j'étais très en colère. Ils l'ont quand même pris, et m'ont dit que je pourrais le récupérer à mon retour. Je suis allé le chercher quand je suis rentrée et Dieu seul sait ce qu'ils ont pris ou ce qu'il y a maintenant dessus! » (Entretien Chelsea, 2013)

- 35 Enfin, les voyageurs avec un numéro 6 sont emmenés pour une fouille au corps avec un agent, homme ou femme en fonction. Suivant les périodes et les évolutions technologiques (scanner corporel ou fouille manuelle), la procédure peut varier mais elle est vécue par les acteurs comme une intrusion injustifiée dans leur intimité. En effet, ils remettent en cause l'utilité « sécuritaire » de ces fouilles et se sentent humiliés par ces contrôles : être en sous-vêtements face à une agent de sécurité ou devoir enlever et faire examiner son soutien-gorge ne sont pas forcément bien vécus par les voyageuses.

Image 2 - Caricature



Source : Carlos Latuff, célèbre caricaturiste politique brésilien. 2012.

- 36 Publiée au moment de la campagne « *Bienvenue en Palestine* » qui a vu le refoulement de centaines de militants pro-palestiniens, la caricature de Carlos Latuff souligne la criminalisation de la solidarité internationale. Mais cette tendance s'étend au-delà des militants. Les longues heures de contrôle, les fouilles et les interrogatoires qui s'y déroulent démontrent une méfiance généralisée pour les individus qui entretiennent des liens avec les Palestiniens. La criminalisation de ces liens résulte d'une logique sécuritaire, récurrente en Israël, mais aussi d'une logique coloniale où un « Nous » s'oppose à un « Eux ». Les « internationaux » appartiennent à la deuxième catégorie ; le contrôle poussé auquel ils sont soumis marque la distinction et rappelle la hiérarchie de pouvoir à l'œuvre. En rendant la mobilité éprouvante, les autorités israéliennes cherchent à signifier aux étrangers qu'en « s'associant » aux Palestiniens, ils perdent leurs privilèges.
- 37 De plus, on peut faire l'hypothèse que cela vise aussi à rendre la mobilité compliquée et fatigante. En effet, les migrants occidentaux soulignent souvent combien le passage de

Ben Gourion est révoltant et épuisant pour eux. Alors qu'ils sont habitués à franchir les frontières aisément et à ne pas être perçus comme une population suspecte, les contrôles qu'ils subissent représentent un changement statutaire important. Pour la première fois, la frontière devient pour eux un espace de tension :

« Tu sais que tu vas être pendant deux ou trois heures dans une situation très anormale. Ils essaient de nous gêner, nous entraver directement. Et ce n'est pas facile, mentalement c'est vraiment dur! » (Entretien Alberto, 2013)

« J'ai un visa de travail, mais ils me donnent le plus haut niveau de vérification sécuritaire à chaque fois. Ils regardent chacun de mes sous-vêtements et ma brosse à dents a été transportée dans une boîte spéciale, trois fois ! C'est une invasion massive de ton espace privé. » (Entretien Julianne, 2014)

38 Lassés de l'angoisse de chaque passage (tous les trois mois pour ceux qui n'ont pas de visa de travail) et de la violation récurrente de leur vie privée, ils peuvent difficilement se projeter dans les TPO et envisager d'y résider pour une longue durée.

39 Enfin, les interrogatoires et les fouilles sont utilisés par les autorités israéliennes comment une source de renseignements, profitant d'une situation où la personne est dans une position délicate. Dans les témoignages transmis par la campagne *Right to Enter*, plusieurs individus refoulés relatent qu'il leur a été explicitement demandé de fournir leurs contacts, de donner des informations sur certains individus, ou comment leur téléphone et ordinateur ont été consultés à leur insu.

« J'ai été questionné pendant près de 7 heures. L'agent m'a ensuite posé des questions sur l'International Solidarity Movement<sup>26</sup>, dont je ne fais pas partie. Mais j'avais rencontré une fille qui en faisait partie. J'ai donné toutes les informations que j'avais sur ISM qui était juste des noms de quelques personnes. Elle a continué à me mettre la pression et à me dire que je ne voulais pas coopérer, que je ne voulais pas tout lui dire. Ils ont pris mon téléphone pendant plusieurs heures et m'ont posé des questions sur tous les gens de mon répertoire, surtout les étrangers ». (Témoignage transmis par Right to Enter)

40 Cette pratique ne se limite pas aux individus militants ou soupçonnés de l'être. Certains enquêtés travaillant pour des agences onusiennes m'ont révélé que les autorités israéliennes utilisent l'étape de la fouille pour retenir les ordinateurs de certains employés, alors que ces derniers contiennent des informations confidentielles.

## Réappropriations du droit à circuler

41 Si la frontière est imposée aux passagers, elle reste un espace de tension où les acteurs tentent de négocier leurs passages et de contourner certains obstacles grâce à des tactiques diverses. Ainsi, la frontière est un espace co-construit où le contrôle des autorités et la pratique des passagers rentrent en interaction de manière constante. Par ailleurs, on peut faire l'hypothèse que les autorités israéliennes intègrent aussi à leurs procédures les schémas répétitifs qu'ils peuvent identifier auprès des passagers qu'ils souhaitent contrôler (et refouler). Au-delà de ces tactiques de contournement, les étrangers essaient parfois de se réapproprier leurs droits (privilèges) de circulation. Forts de leurs nationalités européennes ou nord-américaines, ils cherchent, par exemple, à défier les agents de contrôle israéliens :

« J'ai eu l'honneur d'avoir cette question idiote : « Do you know any Arabs ? » (Est-ce que vous connaissez des Arabes ?) ! Ce à quoi j'ai répondu « I don't know you look all the same to me » (Je ne sais pas, pour moi vous vous ressemblez tous). Mais ils n'ont pas apprécié ! » (Entretien Miguel, 2013)



« Je me suis lâchée une fois, je hurlais. Le mec me disait de me calmer, il me disait qu'il pourrait me garder 5h. Je lui ai dit que ce n'était pas grave, car je rentrerais dans ce pays au final [grâce à son statut diplomatique]. Et là, le mec a explosé et m'a dit « ce n'est pas ton pays », et c'est là que je lui ai répondu « ah mais tu crois que c'est ton pays » » (Entretien Emmanuelle, 2014)

- 42 Par le ton employé, le contenu même de leurs propos ou encore leurs attitudes, les « internationaux » souhaitent marquer leur mépris pour la procédure à laquelle ils sont soumis. Ainsi, il est fréquent lors de soirées entre étrangers que ces derniers fassent état de la manière dont ils ont défié, répondu, « remis à sa place » un agent israélien pendant la fouille ou les interrogatoires. Les questions posées par les agents de l'aéroport font l'objet de moquerie, car elles sont perçues comme idiotes ou fondées sur des préjugés. Cette mise en récit de leurs actes de défi peut être rapprochée de ce que Nicolas Puig nomme des « *petits actes réparateurs* » (2014, p. 152). Pour Véronique Bontemps, y compris dans leurs exagérations, « *ces récits tendent aussi à réaffirmer une légitimité et un droit au passage, malgré l'humiliation ressentie* » (2014, p. 87). L'humiliation d'être fouillé et suspecté est d'autant plus grande que les passagers ne reconnaissent pas la légitimité des critères établis par les autorités israéliennes pour justifier ces pratiques. De ce fait, en se moquant des agents et leurs « questions de sécurité », les étrangers tentent de réajuster les rapports de pouvoir dans cette interaction : bien que subissant l'interrogatoire ou la fouille, ils en sortiraient « grandis » et supérieurs car plus intelligents et éduqués que les agents et les autorités en charge.

## Conclusion

- 43 L'étude de la frontière aéroportuaire de Ben Gourion au prisme des circulations étrangères a permis de mettre en lumière le rôle de division et de hiérarchisation des frontières en fonction de critères propres aux intérêts politiques des Etats. Habituellement privilégiés dans leurs mobilités internationales, les « internationaux » sont confrontés, pour la première fois, à l'arbitraire et à l'angoisse de la frontière. Ils y découvrent la précarité du statut du migrant, dépendant du visa, et la manière dont la frontière devient un obstacle dans leur parcours. Logique sécuritaire et logique de domination s'entremêlent pour faire de ces acteurs des individus « suspects » à fouiller et interroger. Une catégorisation des passagers est mise en place par les autorités israéliennes en fonction de critères ethno-religieux, de genre et politique, soulignant ainsi, le caractère discriminatoire du passage. Toutefois, j'ai montré tout au long de cet article la manière dont les « traversants » participent aussi de la co-construction de la frontière, en mettant en place des tactiques de contournement des contrôles ou de réappropriation de la relation agent/passager. Une étude auprès des agents de contrôle permettrait de mettre à jour les ressorts officiels de cette classification des passagers et de voir dans quelle mesure les consignes sont appliquées et négociées par les agents dans leurs pratiques quotidiennes.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- AAS, K. F., 2011, « 'Crimmigrant' bodies and bona fide travelers: Surveillance, citizenship and global governance », *Theoretical Criminology*, vol. 15, n° 3, p. 331-346.
- BALIBAR, E., 1994, « Qu'est-ce qu'une "frontière"? », in M. Caloz-Tschopp & A. Clevenot (Éd.), *Asile, Violence, Exclusion en Europe. Histoire, analyse, prospective*, Genève, Suisse, Cahiers de la Section des Sciences de l'Éducation, Université de Genève et Groupe de Genève, p. 335-343.
- BAUMAN, Z., 1998, *Globalization. The Human Consequences*, Londres, Polity Press and Blackwell Publishers Ltd.
- BONTEMPS, V., 2011, « Palestinian Authority only : un nouveau visa israélien pour les étrangers de visite en Palestine », in A. Signoles & J. H. et A. Signoles (Éd.), *Les Palestiniens entre Etat et Diaspora. Le temps des incertitudes*, Terres et Gens d'Islam, Karthala-IISMM, p. 456.
- BONTEMPS, V., 2012, « Le temps de traverser le pont », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, En ligne : <http://temporalites.revues.org/1995>.
- BONTEMPS, V., 2014, « Entre Cisjordanie et Jordanie, l'épreuve du passage frontalier au pont Allenby », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. Vol. 30, n° 2, p. 69-90.
- FAÏ, G., 2002, « Internationaux contre la spirale de haine au Proche-Orient », *Confluences Méditerranée*, vol. N°43, n° 4, p. 107-115.
- FRÉTIGNY, J.-B., 2013, « La frontière à l'épreuve des mobilités aériennes : étude de l'aéroport de Paris Charles-de-Gaulle », *Annales de géographie*, vol. 690, n° 2, p. 151-174.
- GUIRAUDON, V., 2002a, « Logiques et pratiques de l'Etat délégué : les compagnies de transport dans le contrôle migratoire à distance. Partie 1 », *Cultures & Conflits*, En ligne : <http://conflits.revues.org/771>.
- GUIRAUDON, V., 2002b, « Logiques et pratiques de l'Etat délégué : les compagnies de transport dans le contrôle migratoire à distance. Partie 2 », *Cultures & Conflits*, En ligne : <http://conflits.revues.org/773>.
- HEYMAN, J. M., 2001, « Class and Classification at the U.S.-Mexico Border », *Human Organization*, vol. 60, n° 2, p. 128-140.
- KOLOSOV, V., SCOTT, J., 2013, « Selected conceptual issues in border studies », *Belgeo. Revue belge de géographie*, En ligne : <https://belgeo.revues.org/10532>.
- LYON, D., 2007, « Surveillance, Security and Social Sorting Emerging Research Priorities », *International Criminal Justice Review*, vol. 17, n° 3, p. 161-170.
- MEZZADRA, S., NEILSON, B., 2013, *Border as method, or, the multiplication of labor*, Durham, Duke University Press.
- PARIZOT, C., 2009, « Temporalités et perceptions de la séparation entre Israéliens et Palestiniens », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem*, En ligne : <http://bcrfj.revues.org/6291>.
- PRATT, A., THOMPSON, S. K., 2008, « Chivalry, 'Race' and Discretion at the Canadian Border », *British Journal of Criminology*, vol. 48, n° 5, p. 620-640.

PUIG, N., 2014, « Passages de frontières des Palestiniens du Liban : de refuges en migrations », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 30, n° 2, p. 49-67.

SALTER, M. B., 2007, « Governmentalities of an Airport: Heterotopia and Confession », *International Political Sociology*, vol. 1, n° 1, p. 49-66.

SEITZ, C., 2003, « ISM at the Crossroads: the Evolution of the International Solidarity Movement », *Journal of Palestine Studies*, vol. 32, n° 4, p. 50-67.

SHAMIR, R., 2005, « Without Borders? Notes on Globalization as a Mobility Regime », *Sociological Theory*, vol. 23, n° 2, p. 197-217.

SIGNOLES, A., BONTEMPS, V., 2012, *Vivre sous occupation. Quotidiens palestiniens*, Paris, Ginkgo.

## NOTES

1. Le classement 2014 est téléchargeable sur le site internet d'Henley & Partners : <https://www.henleyglobal.com/visa-index-form/>
2. Afin d'accompagner le processus de paix dit d'Oslo, les grands pays donateurs (États-Unis, Europe, pays du Golfe) ont entrepris une politique d'assistance aux TPO, notamment dans l'établissement des institutions d'un hypothétique futur État palestinien. Depuis lors, les montants de l'aide n'ont cessé d'augmenter, atteignant actuellement cinq milliards de dollars par an.
3. La frontière entre l'Égypte et la bande de Gaza n'est pas sous contrôle israélien, mais, depuis 2006, elle est la plupart du temps fermée par les autorités égyptiennes.
4. Mon travail de thèse porte sur les « internationaux » résidant dans les TPO : c'est-à-dire des individus détenteurs de passeports occidentaux et qui ne sont ni d'origine ni de nationalité palestinienne ou israélienne. J'ai réalisé 23 mois d'enquête de terrain sur ce sujet de recherche et le corpus comprend 90 personnes résidentes (ou ayant résidé) dans les TPO (Cisjordanie, Gaza, Jérusalem-Est) pendant au minimum un an (enquête réalisée dans le cadre d'un contrat doctoral financé par l'Université Paris Descartes). Je remercie Elsa Grugeon, Véronique Bontemps et les évaluateurs anonymes pour leurs relectures et leurs précieux conseils sur cet article.
5. *Right to Enter* est une campagne civile qui vise la défense du droit d'accès, de mouvement et de résidence dans les TPO. Voir leur site internet: <http://www.righttoenter.ps/>
6. Dans le cadre de mon travail de terrain dans les TPO, j'ai voyagé une vingtaine de fois par l'aéroport de Ben Gourion (entre 2008 et 2015). Étant donné que mon statut ne me permet pas d'obtenir un visa de travail, le passage de frontière signifie que je dois obtenir un visa de tourisme (3 mois) à chaque fois.
7. Les organisations étrangères enregistrées en Israël peuvent faire des demandes de visas de travail pour leurs employés. Les organisations internationales de rang diplomatique (consulats, ambassades, agences onusiennes) peuvent obtenir des visas « de service » pour leurs employés étrangers. Les visas étudiants ne peuvent être délivrés qu'aux individus inscrits dans une école ou université située en Israël (voire Jérusalem-Est).
8. Tous les prénoms de personnes enquêtées sont des pseudonymes.
9. Ces deux villes sont perçues comme plus consensuelles, moins « dangereuses » que Naplouse, Hébron ou Jénine, par exemple. Cette hiérarchie résulte d'une combinaison de facteurs politiques et sociaux divers (lieux de résistance et d'affrontement, niveau de religiosité, ...)
10. Par exemple, c'est la compagnie privée *Securitas* qui assure ce contrôle à l'aéroport de Roissy pour les départs d'Air France en direction d'Israël. Un agent ou deux sont placés au début de la file de l'enregistrement des bagages pour poser des questions.

11. Guiraudon explique que « *les responsables de la sécurité des compagnies aériennes prônent la technique du profiling - c'est-à-dire la sélection de certains individus pour des contrôles plus poussés - plutôt que de retarder le départ du vol en soumettant tout le monde au même traitement.* » (2002b, p. 7) A titre d'illustration, la compagnie Securitas fait état de cette méthode dans les services qu'elles proposent : <http://aviation.securitas.fr/compagnies-aeriennes>
12. Les événements autour de la campagne civile intitulée « *Bienvenue en Palestine* », en 2012 ont donné une visibilité médiatique à ces pratiques. Des centaines de militants ou sympathisants européens ont pris l'avion pour se rendre dans les TPO la même semaine. La majorité d'entre eux a été interdite d'embarquer sur les vols, ou refoulée, une fois arrivée à l'aéroport.
13. Les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza n'ont pas le droit de voyager par l'aéroport de Ben Gourion. Ils doivent voyager par la Jordanie (par le pont Allenby) pour accéder, ensuite, au transport aérien (aéroport Queen Alia d'Amman).
14. La population israélienne est composée à 20 % de Palestiniens. Citoyens israéliens, ils ont le droit de voyager par l'aéroport de Ben Gourion. Les Palestiniens de Jérusalem-Est (qui n'ont pas la citoyenneté israélienne) ont aussi le droit de voyager par l'aéroport. Cependant, ce droit ne signifie pas que leur expérience du passage de Ben Gourion est identique à celle des Israéliens juifs.
15. Site internet : <http://www.piba.gov.il/>
16. Quelques liens de ce type d'articles en exemple : <http://rue89.nouvelobs.com/2014/05/14/crois-vais-laisser-entrer-israel-faire-attentat-252111> ; <http://mondoweiss.net/2013/04/another-address-deported.html> ; <https://electronicintifada.net/content/why-does-israel-feel-threatened-humanitarian-workers/13192>
17. Voir : <http://www.haaretz.com/print-edition/news/number-of-people-denied-entry-into-israel-up-61-percent-since-2005-1.247841>
18. Certains profils sociaux sont considérés comme plus « suspects » pour les autorités israéliennes comme je le montrerai dans la partie suivante.
19. Lien de l'article : <http://www.lefigaro.fr/international/2010/01/13/01003-20100113ARTFIG00478-une-cascade-de-controles-pour-les-passagers-en-israel-.php>
20. <http://anarmyoflepers.tumblr.com/post/50487578551/tlv-airport-security-when-you-are-jewish>
21. <http://www.jpost.com/Edition-fran%C3%A7aise/Israel/Le-profilage-en-question-320771>
22. Les services de renseignements israéliens sont présents aux frontières et les passages sont parfois utilisés par les Israéliens comme moyen de collecter des informations auprès des voyageurs palestiniens (Bontemps, 2012).
23. La législation israélienne autorise les services de renseignements à ouvrir les emails de passagers étrangers, en cas de refus, le voyageur peut-être interdit d'entrer sur le territoire. Voir l'article de CNN sur le sujet : <http://edition.cnn.com/2013/04/25/travel/israel-travelers-email/> et le témoignage de deux touristes américaines aux emails de qui l'accès a été demandé : <http://mondoweiss.net/2012/06/do-you-feel-more-arab-or-more-american-two-arab-american-womens-story-of-being-detained-and-interrogated-at-ben-gurion>
24. Exemples de produits que des enquêtés ont vu se faire retirer de leurs bagages.
25. Voir plus de détails sur ce système : <http://www.iaa.gov.il/en-US/rashot/projects/Pages/HBSSystem.aspx>
26. Organisation créée pendant la 2<sup>nde</sup> Intifada, qui vise à faire venir des étrangers dans les TPO dans un but de témoignage et de participation à des actions de protestation et de protection.

---

## RÉSUMÉS

Si un certain nombre de travaux ont mis à jour ce qui se joue à l'échelle des frontières extérieures et intérieures des Territoires Palestiniens Occupés (TPO) dans le cas des mobilités palestiniennes, je propose dans cet article de porter l'attention sur un autre type d'acteurs : les « internationaux » se rendant dans les TPO. À l'aide d'une ethnographie du passage à l'aéroport de Ben Gourion (Tel Aviv) et des entretiens réalisés auprès de 90 étrangers résidant dans les TPO, j'analyse le franchissement de cette frontière par ces acteurs, habituellement privilégiés dans leurs mobilités internationales. À la suite d'un profilage, ils sont fouillés, interrogés voire refoulés en fonction de critères sécuritaires et politiques. On constate alors que la frontière représente pour eux, pour la première fois, un obstacle et une entrave à leurs mobilités et est l'occasion d'une première confrontation à la suspicion et à la discrimination en raison de leurs liens avec les Palestiniens.

Numerous studies have tackled the social and symbolic dynamics at work on the external and internal borders of the Occupied Palestinian Territories (OPT). My focus here is on a group of actors that has generally been overlooked: the "internationals" living in the OPT. Hundreds of them regularly have to go through Israeli control to access the OPT. Most of them travel through Ben Gourion Airport (Lod-Tel Aviv). I argue that this passage is a foundational experience, shaping their perspective on migration. At Ben Gourion, they are submitted to profiling by Israeli airport agents, searched, interrogated and even denied entry, following changing Israeli policies. This paper is based on an ethnography of airport crossing, testimonies and interviews of foreigners, How do these usually privileged actors live through this imposed border crossing experience? I will show that the border matters to them as a first-ever experience of impeded mobility. For some groups of them, with closer links with Palestinians, this is compounded with an experience of heightened suspicion and discrimination.

## INDEX

**Mots-clés** : droit de circuler, entrave à la mobilité, privilèges, Territoires Palestiniens Occupés, contrôle discriminatoire, vécu de la frontière

**Keywords** : mobility rights, mobility restriction, Occupied Palestinian Territories, discriminatory control, border experience

## AUTEUR

### CLIO CHAVENEAU

Doctorante contractuelle

Université Paris Descartes – Sorbonne, CEPED et associée à l'Institut Français du Proche-Orient

clio.chaveneau@gmail.com